



COMMUNE DE BIEVRE

Conseil communal qui aura lieu le 05 octobre 2020 à 19h30 au Centre Culturel
ORDRE DU JOUR

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

SÉANCE PUBLIQUE

IF Informations

- 1 Informations au Conseil communal

FI Finances

- 2 Garantie bancaire au profit de la Régie Communale Autonome "Sport pour Tous en Centre-Ardenne" - Décision

FA Fabriques d'églises

- 3 Fabrique d'église de Bellefontaine - Approbation du budget 2021

PA Patrimoine

- 4 Aliénation de gré à gré de la parcelle 32 au zoning de Baillamont - Décision.
- 5 Aliénation de gré à gré de la parcelle 30 au zoning de Baillamont - Décision.
- 6 Aliénation de gré à gré de la parcelle 31 au zoning de Baillamont - Décision.

VO Voiries - Cours d'eau

- 7 Autorisation d'occupation temporaire en vertu d'un droit personnel de jouissance - Décision.

TR Travaux

- 8 Travaux de réfection des voiries forestières - Décision - Mode de passation et fixation des conditions
- 9 Travaux de réfection des maçonneries - Exercice 2020 - Décision - Mode de passation et fixation des conditions du marché
- 10 Travaux de renouvellement de conduites de distribution d'eau en 2020 - Approbation des conditions et du mode de passation
- 11 Travaux d'entretien de la voirie - exercice 2020 - Approbation des conditions et du mode de passation

Projet PCS

- 12 Règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal des Enfants

ES Enseignement

- 13 Lettre de mission du Directeur d'école - Approbation.

PE Personnel

- 14 Recrutement d'un agent propreté publique - E2 - sous statuts APE

PV Procès-verbal

- 15 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 07/09/2020 - Approbation

SÉANCE À HUIS-CLOS

ES Enseignement

- 16 Nomination à titre définitif - D'un maître de philosophie et citoyenneté - 6 périodes au 01er avril 2020 - Validation.
- 17 Nomination à titre définitif - D'un maître spécial en psychomotricité - 1 période au 01er avril 2020 - Validation.
- 18 Personnel enseignement - Congé - Ratification.
- 19 Personnel enseignement - Désignations - Ratification.

Le Directeur Général,

Olivier BRISBOIS

Pour le Collège,



Le Bourgmestre f.f.,

Michael MODAVE